DISPOSITIFS ANTI-CRISE – QUELS PREMIERS EFFETS?

Commission "Développement économique"

Session – 28 juin 2010

SOMMAIRE

| 1 | DINAM | IIC RELANCE et P2RI : Fruit d'un travail collaboratif | 9 |
|---|---|---|--|
| | 1.1 DIN | NAMIC RELANCE : dans l'ombre de DINAMIC | 9 |
| | 1.1.1 1.1.2 | Un moyen d'accompagnement personnalisé | 9 10 |
| | 1.2 P2 | RI : une bouteille d'oxygène | 11 |
| | 1.2.1 1.2.2 | Une aide au rebond appréciée | 11 12 |
| 2 | Prime | à la casse : seulement un effet amortisseur ? | 15 |
| | | impact direct apparemment favorable à court terme | |
| 3 | Plans | de relance : ce que les acteurs de terrain en perçoivent | 17 |
| | 3.2 Les 3.3 sou 3.3.1 3.3.2 la moy 3.3.3 | de visibilité globale | 17 19 19 ire à 19 té et |
| 4 | Une no | ouvelle approche du chômage partiel | 21 |
| 5 | Préser | ver et développer les compétences : "la" planche de salut | 23 |
| | 5.1 Un | dispositif de soutien innovant et apprécié pour agir vite et fort | 24 |
| | 5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.1.4 | Une démarche exemplaire de coordination des acteurs | 24 25 |
| | 5.2 Un | dispositif qui rencontre néanmoins des obstacles | 27 |
| | 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.2.4 5.2.5 | Une communication insuffisante | 27 28 28 |
| 6 | Conclu | sion : quelles leçons pour l'avenir ? | 31 |
| | 6.1 En: | seignements principaux pour les pouvoirs publics | 31 |
| | 6.1.1 6.1.2 6.1.3 | Agir sur les réseaux | 31 |

| 6.2 | Ens | eignement principaux pour les entreprises | 32 |
|-----|-----|--|----|
| 6.2 | 2.1 | Ne pas s'isoler | 32 |
| | | Priorité au dialogue social et à un discours transparent dans l'entreprise | |
| 6.2 | 2.3 | Garder une énergie positive tournée vers l'avenir | 33 |
| | | Pas de guerre des prix | |

DISPOSITIFS ANTI-CRISE: QUELS PREMIERS EFFETS?

Commission "Développement économique" Rapporteur : Mme Géraldine BEALU

Session - 28 juin 2010

Pour faire face à la crise financière, économique et sociale, les pouvoirs publics, au premier rang desquels l'Etat et la Région ont mis en place, dès la fin de l'année 2008, une série de mesures directes et indirectes.

Au regard de l'importance des moyens engagés, et de la communication qui en a été faite, il a paru intéressant d'en dresser un premier bilan provisoire pour les Pays de la Loire.

Dans un premier temps, il s'est agi de savoir, notamment, si les aides ont été bien comprises et si elles ont, directement ou indirectement, profité à un nombre significatif d'entreprises ou généré des effets leviers. Il est également paru opportun d'envisager si elles ont, au contraire, pu provoquer des effets néfastes ou contre-productifs. Surtout, ont-elles directement permis de sauvegarder l'appareil productif et l'emploi, et dans quelles circonstances ?

Dans un second temps, il a été convenu de déterminer en quoi les aides proposées ont pu contribuer à donner de nouvelles perspectives aux entreprises et à leurs salariés. Ces aides sont-elles de nature à remettre en cause la pertinence des dispositifs préexistants et l'articulation des interventions économiques ? Et ont-elles fait évoluer les habitudes de travail dans l'esprit de la charte de conditionnalité (en termes d'écoute, de réactivité et de contrôle du bon usage des aides) ?

Si l'on intègre l'effort accompli par les collectivités territoriales infra-régionales, on peut estimer que plus d'une centaine de mesures ont été mises en œuvre localement pour soutenir les entreprises dans la crise. A elle seule, la Région des Pays de la Loire en a avancé 40. Les principales mesures annoncées dans les communications de l'Etat et la Région sont sommairement rappelées dans l'encadré ci-après.

Compte tenu des délais impartis d'investigation, il a été décidé de se concentrer sur :

- Des outils d'intervention directe auprès des entreprises, ou supposés suffisamment connus ;
- Présentant un large potentiel de bénéficiaires ;
- Autorisant des retours d'expérience de terrain ;
- Dotés de budgets significatifs ;
- Et aux effets potentiellement observables ou mesurables.

Deux instruments sont ressortis pour la Région :

Le premier s'applique à soutenir, par une action de conseil, la performance globale de l'entreprise : il s'agit de DINAMIC RELANCE, qui s'inscrit dans le prolongement d'un des outils d'intervention les plus emblématiques des politiques de filières promues dans le cadre du Schéma régional de développement économique : DINAMIC ;

Le deuxième est à caractère financier : il s'agit du prêt régional de redéploiement industriel (P2RI) (auquel l'Etat est associé via OSEO), qui concerne un grand nombre d'entreprises à l'appui de moyens budgétaires importants.

Pour l'Etat, les effets de la prime à la casse sur la filière automobile de la Région ont paru constituer une cible privilégiée, en raison de la médiatisation dont cette prime a fait l'objet, et du poids de ce secteur dans les Pays de la Loire.

Pour les autres mesures, le travail a consisté à faire ouvertement remonter, via les "têtes de réseaux" que représentent les membres du Conseil économique et social régional (CESR), des éléments de ressenti de terrain sur les outils qui ont eu, selon eux, le plus d'effets dans les territoires, en mettant en exergue certains d'entre eux.

Les premiers effets de la charte tripartite Etat-Région-partenaires sociaux, signée le 18 mai 2009, ont également été analysés.

Depuis l'hiver 2008-2009, le CESR a régulièrement "pris le pouls" des entreprises et des partenaires sociaux au sujet de la crise. C'est dans le cadre de cette attention constante qu'un forum extraordinaire s'est tenu le 8 février 2010 à l'Hôtel de Région. Il a permis d'entendre, en particulier, un certain nombre d'acteurs de terrain, chefs d'entreprises et représentants syndicaux sur leur perception de l'évolution de la situation. Des extraits de verbatim en sont présentés tout au long du développement à suivre.

PRINCIPALES MESURES ANTI-CRISE ANNONCEES

Pour l'Etat :

Des mesures de relance par l'investissement public :

Augmentation de l'investissement des grandes entreprises publiques ;

Augmentation des investissements directs de l'Etat dans les domaines du développement durable, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des industries de la défense, du patrimoine, des infrastructures ;

Soutien à l'investissement des collectivités locales via le remboursement anticipé et définitif du Fonds de compensation de la TVA aux collectivités territoriales acceptant d'investir davantage ;

Construction ou acquisition de 100 000 logements sociaux et doublement du Prêt à taux zéro (PTZ) ;

Mise en place d'un fonds exceptionnel de lutte contre l'habitat indigne.

Des mesures en direction des entreprises et de leurs salariés :

Simplification des procédures dans le domaine de la commande publique et de l'urbanisme ;

Accélération des remboursements dus par l'Etat à l'économie (apurement des dettes au titre du crédit impôt recherche, remboursement par anticipation des reports en arrière de déficits d'impôt sur les sociétés, etc.) ;

Renforcement de l'aide aux PME (doublement du fond de garantie d'OSEO, extension des interventions d'OSEO à des entreprises de taille intermédiaire, augmentation des capacités d'intervention de la société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité, mise en place d'un médiateur du crédit, etc.);

Accompagnement des salariés licenciés économiques dans leur recherche d'emploi ;

Aide à l'embauche dans les entreprises de moins de 10 salariés ;

Développement des contrats de professionnalisation ;

Revalorisation de l'indemnisation du chômage partiel.

Des aides aux ménages et à la consommation :

Aide exceptionnelle de l'Etat au soutien à l'accession sociale à la propriété des ménages bénéficiant du Pass foncier ; Mise en place d'une prime à la casse pour soutenir la filière automobile ;

Prime exceptionnelle aux bénéficiaires du RSA.

Pour la Région :

Des aides à la formation et à l'emploi :

Création du service public régional de formation professionnelle continue ;

Campagne de valorisation de la formation professionnelle ;

Formations-tremplins pour les jeunes titulaires d'un CAE ;

Formations-tremplins des bénéficiaires du RSA;

Aides d'urgence destinées aux lycéens et aux apprentis en difficulté ;

Soutien des étudiants en difficulté ;

Cumul de statut de formation professionnelle continue avec une activité professionnelle à temps partiel (rendant possible le cumul des revenus de stage et d'activité) ;

. Création d'un fonds de sécurisation de l'emploi des salariés (charte tripartite Etat-Région-partenaires sociaux) ;

Nouveau soutien régional à la formation des salariés en entreprises d'insertion.

Des aides au logement :

Accompagnement du droit d'accès au logement pour les jeunes ;

Renforcement de la politique en faveur du logement étudiant ;

Renforcement du dispositif d'aide à la réhabilitation du parc locatif social.

Des aides directes et indirectes aux entreprises, filières et branches :

Prêt régional de redéploiement industriel et mission de conseil et d'intermédiation ;

Doublement de la dotation du fonds régional de garantie Région – OSEO des prêts bancaires ;

Souscription régionale à divers fonds régionaux et interrégionaux de capital investissement ;

FRAC relance économique - Diagnostic flash;

Adaptation objectif performance

Adaptation de DINAMIC ENTREPRISE (DINAMIC RELANCE);

Augmentation de la durée de justification des emplois dans le cadre de la prime régionale à l'emploi ;

Accompagnement de la filière automobile ;

Action collective prospective et fédération des entreprises de la filière mécanique – matériaux ;

Accompagnement de la filière bois ;

Action collective visant à sensibiliser et accompagner les PME dans une opération de croissance externe ;

Aide au conseil en développement économique local pour les collectivités ;

Plateformes régionales d'innovation ;

Etude de faisabilité d'un centre de ressources sur le bâtiment économe et durable ;

Accueil de nouvelles activités industrielles sur les éco-filières ;

Accélération de la mobilisation du fonds d'appui à l'exportation ;

Prise en charge du coût du premier brevet ;

Renforcement du partenariat avec les chambres de métier et de l'artisanat ;

Mise en œuvre de procédures de facilitation de l'accès à la commande publique régionale.

Des accélérations de programmes d'investissement public :

Accélération des investissements régionaux dans l'enseignement secondaire ;

Accélération des investissements de formation ;

Déblocage anticipé des crédits liés à l'abondement démographique des contrats territoriaux ;

Accélération des investissements régionaux pour l'enseignement supérieur et la recherche ;

Accélération des investissements régionaux dans les infrastructures de transport ;

Mise en œuvre du programme d'aide régionale pour les économies d'énergie des particuliers ;

Aide à l'accélération des projets d'investissement locaux ;

Capitalisation complémentaire de la SEM régionale pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations immobilières à vocation économique.

Signalons enfin le lancement d'un emprunt obligataire auprès des Ligériens dont le principe a été décidé dès l'automne 2008.

1 DINAMIC RELANCE ET P2RI : FRUIT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF

Comme on l'a vu, ces deux instruments s'inscrivent dans des champs très différents. Pour autant, ils ont un point commun : ils sont l'émanation d'un travail collaboratif interinstitutionnel de réponse à une situation économique jamais connue auparavant.

Cette mise en mode projet des acteurs institutionnels est à saluer. Ces dispositifs mobilisent des leviers complémentaires : structurants pour DINAMIC, financier pour le P2RI.

1.1 DINAMIC RELANCE : DANS L'OMBRE DE DINAMIC

Les caractéristiques de DINAMIC RELANCE sont rappelées dans l'encadré ci-dessous.

DINAMIC RELANCE

C'est quoi ?

Dinamic Relance est le quatrième module de DINAMIC ENTREPRISE (mission d'accompagnement et formation pour renforcer la compétitivité à moyen terme). Dans le contexte de crise, DINAMIC RELANCE propose aux entreprises fortement impactées, une phase de diagnostic accélérée pour leur permettre d'ouvrir rapidement une stratégie de rebond. Pour cela, ce dispositif a mobilisé de nouveaux consultants ayant une expertise dans la conduite du changement en situation de crise.

Rappel des trois modules précédents de DINAMIC ENTREPRISE

- DINAMIC performance interne
- . DINAMIC innovation
- DINAMIC développement commercial

La CRCI est l'opérateur régional choisi par le comité des financeurs

Pour qui?

Pour les PME industrielles et les entreprises de service à l'industrie. La Région, l'Etat et la Chambre régionale de commerce et d'industrie ont conçu le programme DINAMIC RELANCE parmi les mesures spéciales de lutte contre la crise.

Comment ? Financement de près de 80 % du coût total du programme par entreprise. Une participation de 4 500 Euros reste à la charge de l'entreprise dont 2 500 Euros d'avance.

1.1.1 UN MOYEN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ...

En situation d'urgence, c'est une aide précieuse pour le chef d'entreprise, qui permet dans un premier temps de prendre le recul nécessaire et rompre l'isolement. Le rôle du consultant est fondamental dans cette étape à la fois pour son expertise de gestion de crise et sa capacité à orienter l'entreprise vers des solutions d'urgence. Le dispositif DINAMIC RELANCE permet de consolider rapidement la relation bancaire grâce à la mise en place d'outils de pilotage stratégiques : business plan, plan de trésorerie, programme industriel et commercial. Grâce à l'information apportée par le consultant, certaines entreprises ont mieux abordé la relation avec les services fiscaux, banques, URSSAF ou leur expert comptable.

"L'apport d'un regard extérieur permet à la fois de faire passer un certain nombre de messages et d'apporter des éclairages en termes d'organisation et de méthodes" (un chef d'entreprise bénéficiaire de DINAMIC RELANCE)

Au-delà des mesures de sécurisation de l'entreprise, DINAMIC RELANCE déploie la méthode de DINAMIC pour agir de manière proactive sur les leviers de la compétitivité de l'entreprise. A moyen long terme, c'est donc un booster pour le redéploiement, que ce soit au travers d'une approche par l'innovation, l'organisation, le management humain ou la commercialisation.

"Il y a un impact fort sur les ressources humaines. Chaque collaborateur se sent impliqué" (un chef d'entreprise bénéficiaire de DINAMIC RELANCE)

1.1.2 ... MAIS UN DEPLOIEMENT INSUFFISANT AU REGARD DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Malgré tous les avantages hérités de DINAMIC, le module RELANCE est méconnu et peu utilisé. Au 15 avril 2010, près d'un an après son lancement officiel, 11 PME des Pays de la Loire seulement avaient été inscrites dans le dispositif DINAMIC RELANCE. Pourtant, 158 entreprises ont démarré le dispositif DINAMIC "classique" en 2009 et l'on en comptait plus de 60 autres à fin avril 2010.

Un certain nombre de raisons ont été identifiées :

Première cause : le contexte conjoncturel : en période de crise économique où la quasi-totalité des entreprises a subi une chute de son chiffre d'affaires, la rapidité d'action prévaut. Les dirigeants, obligés de gérer au jour le jour les conséquences de la crise, sans aucune visibilité, ont exprimé un besoin de rapidité dans la mise en œuvre des plans d'action ;

"La période de diagnostic a été trop longue compte tenu du contexte" (un chef d'entreprise bénéficiaire de DINAMIC RELANCE)

Deuxième cause : le mode de promotion de l'outil : Les chefs d'entreprises interrogés sont unanimes pour considérer que la communication la plus efficace réside dans l'échange direct. En outre, ils sont beaucoup plus ouverts aux retours d'expériences qu'aux discours institutionnels qui peuvent donner l'impression de ne pas suffisamment prendre en compte les besoins spécifiques de l'entreprise. Pour une bonne diffusion il faut élargir le maillage en recourant aux relais de proximité tels que les branches professionnelles, les réseaux de chefs d'entreprises, les experts comptables, et s'appuyer sur une action conjointe des différents porteurs institutionnels ;

"Nous aurions souhaité un accompagnement plus concret sur les pistes de travail à engager" (un chef d'entreprise bénéficiaire de DINAMIC RELANCE)

"Il aurait fallu un auto-diagnostic préalable de l'entreprise pour fixer une cible prioritaire de besoins plutôt que de chercher à courir tous les lièvres à la fois, sans avoir le temps de rien approfondir" (un chef d'entreprise bénéficiaire de DINAMIC RELANCE)

Troisième cause : le coût du ticket d'entrée (4 500 Euros) qui a pu sembler élevé pour des entreprises de petite taille menacées dans leur survie à court terme ;

Quatrième cause : la confusion entretenue avec DINAMIC, du fait de la concomitance des dispositifs et de la proximité des libellés "commerciaux". Beaucoup de chefs d'entreprises ont simplement gardé en tête le nom générique "DINAMIC". Ceci explique en partie que les chefs de projets aient pu hésiter au moment de l'orientation vers tel ou tel module.

Dispositifs anti-crise : quels premiers effets ? Commission Développement économique Rapporteur : Mme Géraldine BEALU

1.2 P2RI: UNE BOUTEILLE D'OXYGENE

Le Prêt régional de redéploiement industriel (P2RI) répond à des caractéristiques qui sont rappelées dans l'encadré ci-dessous.

P2RI

C'est quoi ? Solution de financement à moyen terme, destinée à renforcer le haut de bilan des entreprises bénéficiaires (intervention en quasi-fonds propres sous forme de prêt régional remboursable destiné à faire levier sur le financement bancaire traditionnel).

Objectif : Répondre à un besoin d'accès au financement. La Région collabore avec les banques pour donner accès aux financements à un plus grand nombre d'entreprises.

Pour qui ? S'adresse aux PME et non PME de production de biens ou services industriels, performantes et bien gérées, disposant de compétences métiers fortes, pouvant avoir un caractère stratégique, en bonne santé financière au 31 décembre 2008, présentant certains segments d'activités en fort recul, de - 25 à - 70 %, et ayant un projet de développement à moyen terme

Comment ? Modalité de l'intervention :

- . Crédit de 300 000 à 2 M€ selon la taille de l'entreprise
- Avec un différé de remboursement du capital de quatre ans
- . Co-intervention de la Région aux côtés des banques sous la forme d'une avance remboursable d'un montant correspondant à : 25 % du financement si intervention du fonds de garantie régional
- 50 % du financement pour les PME non éligibles à ce fond

1.2.1 UNE AIDE AU REBOND APPRECIEE ...

Le P2RI est un dispositif adapté au besoin. Plus de 50 entreprises en bénéficient en Pays de la Loire regroupant 5 000 salariés. Toutes celles qui ont été interrogées ont indiqué qu'elles en avaient tiré les moyens de mieux faire face à la crise.

Le P2RI est présenté comme une catégorie de prêt participatif permettant d'abonder le haut de bilan de l'entreprise en quasi-fonds propres. Pourtant, vu des chefs d'entreprises, et même si le différé d'amortissement du capital de 4 ans est plutôt perçu comme une véritable bouteille d'oxygène, cet outil reste d'abord et avant tout considéré comme un prêt qu'il faudra rembourser et qui, à ce titre, oblige "à se bouger".

Dans la plupart des cas, les chefs d'entreprises utilisateurs ont un discours relativement critique vis-àvis de banques qui ont très vite été paniquées par les chutes de chiffres d'affaires observées dans des entreprises qui étaient jusque là prometteuses et en excellente santé financière. Ils admettent cependant que leurs partenaires financiers se sont, à quelques exceptions près, bien impliqués dans le dispositif, mais déplorent que celui-ci ait été au départ peu connu au guichet. En effet, l'information a mis beaucoup de temps à arriver jusqu'aux acteurs de terrain de proximité.

A cet égard, le P2RI a été perçu comme un outil qui rassure "dans" et "en dehors" de l'entreprise En ce sens, le P2RI a, de l'avis de certains chefs d'entreprises interrogés, directement contribué à préserver ou conforter la qualité du dialogue social dans l'entreprise, qui a pris selon eux "une nouvelle force". Le fait de bénéficier de ce prêt a affranchi les chefs d'entreprises de négociations longues et incertaines avec leurs banques. Les assureurs-crédit ont également été confortés dans la poursuite de leurs engagements.

Les gars se sont dits : "si la Région a fait confiance à l'entreprise, c'est que c'est sans doute une bonne boîte" (un chef d'entreprise bénéficiaire du P2RI)

"Le fait même d'avoir le P2RI sous le coude sans l'utiliser nous a donné du peps" (un chef d'entreprise bénéficiaire du P2RI)

Le temps ainsi libéré, de même que le supplément de sérénité engendré par cette "bouteille d'oxygène" a permis aux dirigeants d'entreprises de poursuivre ou d'engager des plans de redéploiement stratégique destinés à diversifier le portefeuille de clientèle, de créer de la valeur ajoutée, de réaliser des investissements matériels et immatériels, particulièrement dans le domaine commercial, d'envisager des ouvertures à l'international. C'est cet effet "rebond" qui a été le plus mis en avant par les bénéficiaires.

1.2.2 ... QUI NE DOIT PAS ETRE PERENNISEE AU DELA DE CE CONTEXTE DE CRISE

Les premiers utilisateurs du P2RI ont eu du mal à accéder aux informations nécessaires au montage de leur dossier. La communication du dispositif est passée par des canaux extrêmement variés allant de la présentation institutionnelle classique, au conseil personnel du banquier ou de l'expert comptable, en passant par la lecture de la presse.

Cette relative confidentialité s'est doublée d'une certaine complexité administrative, qui aurait définitivement rebuté certains chefs d'entreprises s'ils n'avaient pas bénéficié du support technique ou méthodologique de leurs propres réseaux professionnels.

De ce strict point de vue, et indépendamment de l'existence d'un seuil d'entrée de 300 000 Euros de financement, les entreprises insuffisamment structurées n'auraient pas pu y accéder. Cela ne signifie pas pour autant qu'une entreprise de petite taille n'est pas, de ce seul fait, prometteuse ou dotée d'un réel projet stratégique.

Cet outil n'a pas vocation à être pérennisé car :

- il peut coûter très cher à la collectivité en cas de faillite de l'entreprise à l'intérieur du délai de franchise de 9 mois avant le terme duquel les fonds publics investis sont réputés perdus ;
- il peut aussi coûter cher à l'entreprise si elle n'en tire pas un bénéfice suffisant dans la mesure où la part variable du taux de l'emprunt bancaire servi par les banques doit être dûment provisionnée;
- les banques elles-mêmes ont pu être tentées de ne pas suivre les entreprises candidates du seul fait du différé de 4 ans. Du coup, certaines entreprises bénéficiaires se sont ainsi "contentées" de placer leur P2RI et d'en faire un levier auprès de leur banquier pour faciliter la gestion de leurs lignes court terme, dévoyant ainsi l'objectif initial du prêt;
- il ne peut pas être assorti de conditions en termes de maintien ou de création d'emploi comme peuvent l'être d'autres outils d'intervention tels que les primes régionales à la création d'emploi : le P2RI a vocation à répondre à une situation de crise dans laquelle aucun autre engagement que la survie de l'entreprise et de son projet industriel ne saurait être poursuivi;
- l'ensemble des chefs d'entreprises considèrent que si la Région est ici placée dans son rôle de leader des politiques économiques, le fait de mobiliser l'argent du contribuable pour exercer auprès des entreprises le métier des banques est anormal.

"Il est évidemment dommage qu'il faille mobiliser l'argent du contribuable pour mettre en place ce type

d'outil. Mais tant que les banques n'auront pas décidé de réinvestir dans l'économie réelle plutôt que sur les marchés financiers !... Ceci dit, tant que la réglementation les y autorise, pourquoi se priveraient-elles de le faire ?" (un chef d'entreprise bénéficiaire du P2RI)

Enfin, et de manière notable, la plupart des entreprises rencontrées auraient trouvé d'autres solutions de financement si elles n'avaient pas pu accéder au P2RI.

2 PRIME A LA CASSE : SEULEMENT UN EFFET AMORTISSEUR ?

Les caractéristiques de la prime à la casse sont rappelées dans l'encadré ci-dessous.

PRIME A LA CASSE

C'est quoi ? Programme destiné à faciliter le remplacement de vieux véhicules. Il offrait, jusqu'au 31 décembre 2009, une prime de 1 000 Euros pour les véhicules de plus de 10 ans, réduite à 700 Euros depuis le 1^{er} janvier 2010. La prime tombera à 500 Euros à compter du 1^{er} juillet.

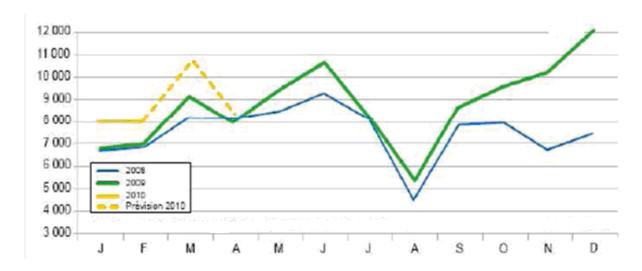
Pour qui? Les consommateurs

Comment ? L'aide est attribuée à la condition qu'elle s'accompagne de l'acquisition d'un véhicule neuf dont les émissions de dioxyde de carbone sont inférieures ou égales à 160 grammes de CO₂/km. Un superbonus s'ajoute au bonus si le véhicule neuf acheté émet au maximum 130 grammes de CO₂/km.

2.1 UN IMPACT DIRECT APPAREMMENT FAVORABLE A COURT TERME ...

Selon la mission Observatoire de la SEM régionale, on a assisté en 2009 à une hausse très importante du nombre de voitures vendues, en dépassant deux fois le seuil des 10 000 unités dans la région. Le graphe ci-après illustre cette envolée, perceptible jusqu'en mars 2010 (du fait de l'écart entre la date d'achat du véhicule et celle de son immatriculation).

IMMATRICULATIONS DE VEHICULES NEUFS



Source : Observatoire de la SEM régionale, mai 2010

Le maintien en volume de la consommation automobile a donc permis de "sauver l'essentiel" par effet amortisseur, sans que cela puisse toutefois éviter, dès 2008, plusieurs milliers de suppressions d'emplois de sous-traitance intérimaire en Pays de la Loire.

L'effondrement des ventes (- 5 000 unités d'avril à mai) qui fait suite à l'abaissement de la prime à 700 Euros au 1^{er} janvier, en attendant une nouvelle baisse à 500 Euros cet été, témoigne à lui seul de l'effet d'aubaine, en lui-même non critiquable, qui s'est exercé auprès des consommateurs.

2.2 ... MAIS AUSSI DES EFFETS PERVERS

Plusieurs effets ont été mis en avant, et pointés notamment par la Banque centrale européenne pour l'ensemble des 13 pays utilisateurs en Europe.

En soutenant artificiellement le marché, ces primes ont pu donner l'illusion d'une sécurité retardant ou ralentissant d'autant la mise en œuvre des évolutions structurelles nécessaires vers des produits tenant davantage compte de la nouvelle donne environnementale et du pétrole cher.

En concentrant plus d'une vente sur deux sur des petits modèles, elle a diminué le volume des chiffres d'affaires produits et des marges qui se font essentiellement sur les modèles intermédiaires.

Plus indirectement, le fait de soutenir spécifiquement l'automobile a pu exercer un impact négatif sur d'autres filières comme celle de l'équipement du foyer par exemple, qui est largement représentée dans la région, et dont les marges restent aujourd'hui comprimées (la plupart des ménages se sont dits qu'il valait mieux remplacer la voiture que le lave-linge, le lave-vaisselle ou le canapé);

Le marché de l'occasion a lui aussi souffert de l'envoi au rebut de voitures relativement peu anciennes qui ont engorgé les casses automobiles, et de l'assèchement exercé par les baisses de prix observées sur les petits modèles neufs. Le ralentissement du marché de l'occasion doit être replacé dans le contexte d'une région présentant la double particularité de présenter un revenu disponible brut par habitant inférieur à la moyenne nationale et d'être au premier rang des régions françaises en termes de multi-motorisation (40 % des ménages possèdent au moins 2 voitures). Observons à cet égard que le nombre d'immatriculations de véhicules d'occasion a baissé de près de 15 000 unités en 2009, un nombre équivalent à la hausse enregistrée dans le neuf. Sur le seul mois de février 2010, la diminution a été de 6 000 unités par rapport à janvier de la même année.

D'un point de vue plus macro-économique, beaucoup de consommateurs, faute de pouvoir accéder à des conditions de crédit suffisamment souples ou avantageuses dans la période considérée, ont pu être poussés à puiser dans leurs ressources propres pour bénéficier de la prime. Or, on sait que la diminution de la consommation observée depuis le début de l'année 2010 est pour partie liée à la reconstitution d'une épargne de précaution.

Enfin, les recettes fiscales liées à la carte grise ont sensiblement diminué, obérant d'autant les capacités d'investissement public de soutien à la relance de la Région (baisse moyenne des cylindrées vendues passée en 2009 de 6 à 5,7 chevaux fiscaux).

Le fait est que, malgré la prime à la casse, la situation de la filière automobile en Pays de la Loire a été très difficile depuis le début de la crise, et qu'elle le reste. En dépit des commandes enregistrées, qui concernent essentiellement des modèles produits hors de France, le niveau des stocks demeure élevé, signant ainsi le problème structurel d'une surcapacité de production.

Au plan national, selon la commission de la sous-traitance automobile mise en place par l'Etat en septembre 2009, près de 50 000 emplois devraient être détruits dans ce secteur d'ici 2011, ce qui appelle donc le prolongement ou la création d'autres mesures spécifiques d'accompagnement.

3 PLANS DE RELANCE : CE QUE LES ACTEURS DE TERRAIN EN PERÇOIVENT

Au-delà de ces trois outils, et des bilans de mise en œuvre de moyens communiqués par les pouvoirs publics, il était important de voir, de manière très ouverte, comment les plans de relance en général, étaient perçus par les acteurs de terrain, chefs d'entreprises, représentants syndicaux, organismes consulaires, syndicats et branches professionnelles.

Il en ressort les constats suivants.

3.1 PEU DE VISIBILITE GLOBALE

Une nouvelle fois, on a pu constater que tout ce qui pouvait être mis en œuvre par les pouvoirs publics pour venir au soutien des entreprises était largement méconnu.

Le MEDEF a ainsi procédé en mars 2010 à une rapide enquête interne auprès de 50 de ses adhérents, qui a confirmé cet état de fait : les deux tiers des chefs d'entreprises interrogés ignorent tout ou presque des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics en général.

Même constat pour les chefs d'entreprises utilisateurs du P2RI ou de DINAMIC RELANCE, pourtant impliqués, la plupart du temps, dans des réseaux professionnels actifs et bien connus de l'Etat et de la Région.

3.2 LES AIDES FINANCIERES ET FISCALES SONT LES PLUS PERCEPTIBLES POUR LE MOMENT

Globalement, il semble encore trop tôt pour analyser l'impact des actions de relance par l'investissement public dans les territoires, d'autant que la mesure est délicate et ne peut s'inscrire que dans la durée. On ne peut ainsi pour l'instant mettre en évidence que quelques exemples comme le cas des plateformes régionales d'innovation.

PLATEFORMES REGIONALES D'INNOVATION

Elles ont pour mission d'organiser une réponse aux PME en matière de transfert de technologie et d'aide à la recherche et au développement, de façon à les rendre plus performantes.

A titre d'exemple, depuis sa création la PRI de Saint-Nazaire a apporté des technologies innovantes à une soixantaine de PME et a, en outre, permis le sauvetage d'une dizaine d'entre elles, en mettant en œuvre, sur leur process, des innovations améliorant considérablement leur productivité (innovations qui ont conduit dans certains cas au dépôt d'un brevet, voire même au démarrage d'une nouvelle activité).

En 2009, la Région a presque doublé sa subvention et à ce jour la PRI nazairienne est sur un rythme de progression de son chiffre d'affaire correspondant à 60-70 % de cette augmentation.

De la même manière, le remboursement anticipé du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) aux collectivités territoriales ne produira des effets réellement mesurables qu'en année pleine 2010, dans la mesure où une part non négligeable des suppléments de marges de manœuvre ainsi générés pour l'investissement des collectivités locales a été convertie en autorisations de programmes qui ne donneront lieu à crédit de paiement que dans les mois et les années qui viennent. Ainsi, et à titre d'exemple, fin 2009, en Vendée, l'Etat a remboursé au titre du FCTVA 120 Millions d'Euros contre 53 Millions d'Euros en 2008. L'investissement public a atteint dans ce département 700 Millions d'Euros en 2009 alors qu'il était en moyenne de 400 Millions d'Euros sur les trois années précédentes. Si l'effort a été perçu des observateurs les plus "informés" comme un signal fort et rassurant pour l'avenir, les acteurs de terrain n'en ont pas encore vu la traduction concrète en termes de commande publique.

"Notre seule bouteille d'oxygène est l'investissement des collectivités locales. Malheureusement, il suffit de lire la presse pour se rendre compte que les collectivités locales n'ont pas de fortes volontés d'investir. Il s'agit pourtant de la seule solution dont nous disposons pour essayer de s'en sortir à peu près correctement en 2010" (Thierry LE FRIANT, FRTP, février 2010)

"La crise n'a pas eu d'influence sur le programme d'infrastructures routières en Vendée : les budgets sont dans la continuité" (Joseph MOREAU, CCI de Vendée, mars 2010)

Cet effort a également pu être contrarié par d'autres considérations.

"En Pays de la Loire, la crise dans le secteur des travaux publics est différente de celle observée dans le bâtiment. Le cycle électoral a retardé un certain nombre d'investissements, la situation des collectivités locales s'est fragilisée, la réforme de la taxe professionnelle a poussé un certain nombre de collectivités à l'attentisme" (Fédération régionale des travaux publics, mars 2010)

A contrario, au même titre qu'ils ont apprécié l'ensemble des outils supposés leur permettre un accès facilité au crédit, les chefs d'entreprises ont été sensibles aux mesures d'allègement ou de facilitation fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, ou du remboursement accéléré du crédit impôt recherche.

Autre exemple, le dispositif "zéro charge" pour l'embauche d'une personne dans les petites entreprises.

Grâce au dispositif « zéro charge », lorsque les petites entreprises embauchent une personne, les charges sociales et fiscales sont exonérées. En Pays de la Loire, nous avons compté 42 400 embauches en année pleine 2009. Cela n'est pas négligeable (Gwenaël PROUTEAU, Directeur régional de Pôle emploi, février 2010)

Signalons également, au titre des outils d'intervention financière, l'impact de dispositifs comme ALLO PME ou encore la médiation du crédit aux entreprises. Selon les chiffres officiels communiqués par le Médiateur du Crédit, depuis son lancement en novembre 2008, ce dispositif a largement contribué à conforter plus de 1 100 sociétés dans leur activité, dont 95 % d'entreprises de moins de 50 salariés, et préserver plus de 8 000 emplois. Les montants des encours de crédit traités ont été inférieurs à 50 000 Euros dans 60 % des cas. Au 30 avril 2010, on dénombrait près de 150 millions d'Euros d'encours de crédit traités en médiation. Les taux de dossiers ressortant en médiation réussie sont de 67,5 %.

A pointer enfin, le soutien indirect essentiel que peut constituer une meilleure prise en compte des difficultés conjoncturelles des entreprises au travers de la cotation Banque de France, ainsi que les progrès constatés depuis plusieurs mois dans le domaine de l'assurance-crédit.

"Les sociétés d'assurance crédit ont totalement changé leur façon de travailler, puisqu'elles ont essayé de prendre des engagements de transparence qu'elles tiennent — (...) Il existe beaucoup plus de contacts qu'avant entre les représentants de l'assurance crédit et les entreprises. Cela sera au moins un des avantages de la crise" (Catherine BOUCHER, Directrice régionale de la Banque de France, février 2010)

3.3 SOUTIEN AUX PARTICULIERS : IMPACT FAVORABLE SURTOUT PERCU DANS LE SECTEUR DU BATIMENT

A l'inverse du point précédent, dans le secteur du bâtiment, largement ciblé par les mesures de relance, plusieurs outils ont été spontanément évoqués par la branche professionnelle concernée (Fédération régionale du bâtiment).

3.3.1 Le doublement du prêt à taux zéro : forte dimension sociale et effet "amortisseur"

PRET A TAUX ZERO (PTZ)

C'est quoi ? Le PTZ est le principal financement de l'accession sociale. Il est appliqué par les établissements prêteurs ayant passé une convention avec l'Etat. Du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2010, pour les acquisitions dans le secteur du neuf, le montant du PTZ peut être doublé.

Pour qui ? L'emprunteur personne physique, respectant des conditions de ressources peut en bénéficier pour la construction ou l'acquisition d'un logement, s'il s'agit de sa résidence principale et d'une première accession à la propriété depuis 2 ans.

Comment ? Dans certains cas, le PTZ peut être majoré :

- lorsque les acquéreurs achètent un logement neuf, ont des revenus inférieurs aux plafonds PLUS ou bénéficient d'une aide de collectivité locale ;
- lorsque les acquéreurs achètent un logement neuf ayant une attestation basse consommation ;
- lorsque l'acquisition concerne un logement neuf situé en zone urbaine sensible.

Selon la fédération régionale du bâtiment, cette mesure, dont la suppression progressive est programmée en 2010, "a permis de réduire sensiblement la chute des logements autorisés". "En année glissante, à fin septembre 2009 (du quatrième trimestre 2008 au troisième trimestre 2009), 15 420 PTZ ont été distribués. Il s'agit d'une baisse de 17 %, qui est cependant à mettre en perspective avec la diminution du nombre de permis de construire autorisés (- 30 % en 2009)".

3.3.2 Le Pass foncier : objectifs non atteints mais utilisation supérieure en Pays de la Loire à la moyenne nationale, inquiétudes sur la pérennité du portage financier

PASS FONCIER

C'est quoi ? Mécanisme de portage financier sur 25 ans maximum de la charge foncière d'une acquisition immobilière neuve

Pour qui ? Concerne des ménages primo-accédants dont les revenus sont inférieurs aux plafonds Prêt Social Location Accession et qui disposent d'une aide d'une collectivité.

Comment ? Il permet à l'accédant à la propriété de bénéficier d'une TVA à taux réduit, d'un prêt 0 % majoré, d'un prêt avec différé de remboursement de la part du 1 % Logement et d'une aide des collectivités locales de 3 000 à 5 000 Euros en fonction du ménage et des territoires.

L'objectif de 3 200 logements fixé pour la région, était, selon la FRB, "optimiste". Une grand part des collectivités n'a pas conventionné et la complexité du montage du dossier a retardé le déploiement du dispositif. Néanmoins, avec 921 Pass foncier accordés en 2009, les Pays de la Loire ont, selon la Fédération régionale du bâtiment, "fait beaucoup mieux que les autres régions françaises".

Pour l'avenir, les inquiétudes des professionnels portent sur le fait que les Comités interprofessionnels du logement (CIL) sont amenés à freiner les dossiers car ils rencontrent d'importantes difficultés au niveau du portage financier sur 25 ans. Le pass foncier pourrait ainsi connaître un coup d'arrêt brutal en 2010. C'est une situation observée sur l'ensemble du territoire national.

3.3.3 Dispositif Scellier : effet immédiat pour l'activité économique, mais zonage limité et risque d'éviction pour les ménages modestes

LOI SCELLIER

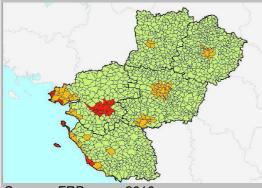
C'est quoi ? A compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012, les investissements à des fins de location de logement neuf ou rénové permettent de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu.

Pour qui ? L'ensemble des ménages investisseurs

Comment ? Le dispositif tient compte d'un zonage des communes éligibles, qui est révisé tous les trois ans.

La réduction Scellier est de 25 % du prix de revient du logement jusqu'au 31 décembre 2010. Elle passera ensuite à 20 %.

Les plafonds de loyers et plafonds de ressources des locataires procèdent d'un zonage essentiellement urbain dont est exclu l'ensemble des zones en vert figurant sur la carte ci-dessous.



Source: FRB, mars 2010

Cet outil a permis de libérer les stocks des programmes en cours et relancer la construction. Beaucoup d'investisseurs privés ont été convaincus par la mesure. Le levier est d'autant plus important que, dans la région comme en France, environ deux achats sur trois dans le neuf sont réalisés dans un but d'investissement locatif.

Un certain nombre de critiques se sont toutefois élevées, au plan national, pointant le fait que, dans certaines zones géographiques, ne concernant principalement pas les Pays de la Loire, l'offre locative neuve ainsi générée pouvait ne pas correspondre aux besoins locaux. En outre, d'après une étude publiée en avril 2010 par Immogroup Consulting, il y aurait une inadéquation grandissante entre les loyers autorisés par la loi Scellier et les loyers de marché qui peuvent être de 5 à 10 % inférieurs. Ces difficultés ont bien été perçues par le Secrétariat d'Etat au logement qui a annoncé des mesures correctives d'ici le second semestre 2010.

4 UNE NOUVELLE APPROCHE DU CHOMAGE PARTIEL

Selon la Direction régionale du commerce, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), 26 millions d'heures de chômage partiel ont été autorisées dans les entreprises de la région en 2009. 6,3 Millions ont été consommées. C'est le double de l'année 2008. Les Pays de la Loire sont ainsi la 3^e région française ayant le plus utilisé ce dispositif en 2009. La revalorisation du taux d'indemnisation du chômage partiel prévu par le plan de relance a donc correspondu à un véritable besoin qui a permis aux entreprises de pallier les périodes de sous-activité sans se séparer des compétences nécessaires au redémarrage. Au-delà du seul intérêt économique, le chômage partiel a également permis d'éviter le recours à des licenciements définitifs.

"Nous avons décidé de ne pas licencier pour ne pas risquer de perdre les compétences et les savoir-faire nécessaires pour redémarrer. Il y aura besoin à l'avenir de beaucoup investir sur les compétences" (Alain DURAND, Président de Mateloc, février 2010)

Plusieurs limites et conditions ont cependant été mises en évidence :

Le recours au chômage partiel ne constitue qu'une solution d'attente. A long terme, à défaut de reprise de l'activité, il est susceptible de désorganiser l'entreprise.

"Le problème du chômage partiel, c'est la reprise" (Philippe PADIOU, Pdg de PILOTE, février 2010)

Il peut aussi être source de démobilisation.

"Nous sentions des tensions parce que la direction n'a pas voulu réaliser de Plan de sauvegarde de l'emploi - ce qui très appréciable -, mais nous voyons que le moindre prétexte pour inciter les personnes à partir était saisi. Nous avons profité des ruptures conventionnelles. Il s'agit en quelque sorte d'érosion naturelle un peu forcée" (Frédéric DELAITRE, représentant syndical CFTC Johnson Control, février 2010)

Il peut aussi coûter très cher à l'entreprise.

"En Vendée, on a comptabilisé, en 2009, 7 millions d'heures de chômage partiel autorisées, réparties entre 680 entreprises pour un coût de 25 millions d'Euros, soit 500 Euros par salarié et par mois. On en a donc atteint les limites" (Joseph MOREAU, CCI de la Vendée, mars 2010)

Il ne peut s'inscrire que dans un cadre de confiance et de transparence vis-à-vis des salariés. En effet, les périodes de chômage partiel créent souvent des tensions qui naissent des inquiétudes des salariés concernant leur avenir. Ils exigent beaucoup d'informations de la part des dirigeants qui n'ont euxmêmes pas toujours de réponses concrètes à fournir. Un soutien moral est donc indispensable dans ces périodes délicates et, dans ce contexte, le rôle des pouvoirs publics apparaît essentiel pour appuyer l'ouverture d'espaces de dialogue et affirmer une présence aux côtés des salariés et dirigeants des entreprises concernées.

5 PRESERVER ET DEVELOPPER LES COMPETENCES : "LA" PLANCHE DE SALUT

A l'occasion de cette crise, la volonté de maintenir et développer les compétences dans l'entreprise est apparue à l'ensemble des partenaires sociaux, patrons et salariés comme un objectif essentiel, et même, une véritable planche de salut permettant de préparer l'avenir.

Les chefs d'entreprises y ont vu une porte de sortie essentielle :

"Il existe une volonté de la part des PME de conserver des compétences, de former les gens, de trouver des débouchés nouveaux, de développer soi même des produits nouveaux sans être tributaire d'un donneur d'ordres pour 80 % de son chiffre d'affaires" (Thierry LE FRIANT, février 2010)

Les organisations syndicales se sont elles aussi largement impliquées dans la concertation opérationnelle.

"L'entreprise ayant connu 110 jours de chômage partiel, la CFDT a mis en place des plans de formation qualifiante et organisé des tables rondes avec les pouvoirs publics et l'entreprise pour étudier le co-financement de ces programmes. Environ 40 salariés ont été concernés" (Gérard BOURGENOLLE, délégué CFDT, Bobcat)

Ajoutons à cela que les dispositifs d'accompagnement suite à perte d'emploi ont été largement utilisés. Les conventions de reclassement personnalisé et les contrats de transition professionnelle ont concerné plus de 8 000 demandeurs d'emplois dans la région en 2009.

Cette prise de conscience partagée a trouvé un écho particulier dans la mise en œuvre d'une charte tripartite.

La charte tripartite

C'est quoi ? Un engagement des partenaires sociaux, de l'Etat et de la Région pour le développement de la formation des salariés face à la crise. Il s'agit de recourir à la formation comme alternative au chômage partiel.

Pour qui ?

- Pour les entreprises, afin de leur permettre de traverser les périodes de sous-activité, de préserver leur compétitivité, d'anticiper les compétences nécessaires à leur avenir, notamment face aux enjeux d'innovation technologique et de développement durable ;
- Pour les salariés, afin de leur permettre de sécuriser leurs parcours professionnels par la formation, pour développer leurs compétences, maintenir leur emploi et leur rémunération.

Comment ?

- Par une mobilisation de tous les acteurs auprès des entreprises et des salariés pour relayer l'information sur le dispositif de la charte (en particulier services de l'Etat et de la Région, syndicats, organisations professionnelles, Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), Chambres consulaires, experts-comptables);
- Par une mobilisation de moyens supplémentaires, pour recourir à la formation plutôt qu'au chômage partiel sans coût supplémentaire :
- Par la mise en œuvre de formations ciblées en faveur des salariés fragilisés dans leur emploi notamment ceux de premier niveau de qualification, les seniors, les salariés de PME - et menant à la qualification ou à l'acquisition de compétences transférables :
- Par une simplification maximum de la gestion du dispositif, en recherchant les solutions les plus souples, les plus rapides et les mieux adaptées.

Les premiers effets du dispositif de la charte, signée le 18 mai 2009, ont été appréciés sur la base d'une série d'auditions comprenant des représentants des acteurs impliqués (financeurs, organismes de formation et entreprises bénéficiaires).

5.1 UN DISPOSITIF DE SOUTIEN INNOVANT ET APPRECIE POUR AGIR VITE ET FORT

5.1.1 Une démarche exemplaire de coordination des acteurs

On retient au titre des points forts :

Un comité de financeurs

Il constitue l'outil-clé de la coordination. Il représente l'Etat, la Région et les OPCA ainsi que les médiateurs-formation, émanation des partenaires sociaux. Il est pleinement décisionnaire et est chargé d'apporter, dans les meilleurs délais, des solutions d'ingénierie financière aux projets présentés. Il se réunit deux fois par mois : de ce fait, les acteurs se connaissent bien, et la confiance s'instaure, permettant aux décisions de gagner en pertinence, en souplesse et en rapidité ;

Un dossier unique

Il est gage de simplification administrative et de rapidité de traitement, particulièrement apprécié dans cette période de crise. Cette formule innovante pourrait faire école puisque l'Etat étudie actuellement la possibilité d'étendre l'harmonisation des dossiers à d'autres interventions.

Une instance de médiation-formation

Les médiateurs, au nombre de deux, sont désignés par les partenaires sociaux et sont chargés d'être une interface facilitatrice. Ils sont en relation avec les différents partenaires afin de trouver des solutions opérationnelles pour les entreprises qui éprouvent des difficultés particulières pour monter et financer leurs projets.

De la souplesse et du pragmatisme dans les décisions

Conformément aux dispositions de la charte, le comité des financeurs sait répondre aux besoins réels des entreprises. Il est aussi capable de dérogations : par exemple dans un cas observé, des formations non qualifiantes ont également été prises en charge parce qu'il n'existait pas de formations qualifiantes dans ce domaine.

"L'OPCA a bien facilité l'opération. Son conseiller a fourni les explications, puis a monté un dossier unique avec moi et a soutenu la demande" (un chef d'entreprise)

5.1.2 Un levier pour développer la formation dans une période de sous-activité

Il s'agit bien d'éviter le licenciement et de limiter ou accompagner le chômage partiel, qui sont pénalisants, tant pour l'entreprise que pour le salarié. L'occasion est donnée de tirer profit d'une période difficile en développant les compétences des équipes, en renforçant leur cohésion, en élevant les grades qualité, en se positionnant sur de nouveaux produits ou process ou encore en musclant une démarche commerciale. De leur côté, les salariés peuvent bénéficier de formations, souvent plus longues, menant à la qualification ou à l'acquisition de compétences transférables.

Dispositifs anti-crise : quels premiers effets ? Commission Développement économique Rapporteur : Mme Géraldine BEALU

Le dispositif apporte un soutien financier élevé aux entreprises afin de ne pas créer de charges supplémentaires en comparaison d'un recours au chômage partiel. Il doit permettre le maintien de la rémunération des salariés. Il mobilise donc des fonds importants, rappelés ci-dessous.

FINANCEMENTS ET ACTIONS MIS EN OEUVRE (AU 1er AVRIL 2010)

| Etat | Région | OPCA | FUP* | | |
|--|----------|----------|----------|--|--|
| 5,306 M€ | 3,230 M€ | 15,26 M€ | 0,974 M€ | | |
| Total 24,77 M€ | | | | | |
| 101 entreprises aidées 4 628 salariés formés 750 356 heures de formation | | | | | |

^{*} Fonds unique de péréquation

"Chacun doit savoir, qu'autant que possible, il vaut mieux "subventionner" de la formation que du chômage" (un chef d'entreprise)

5.1.3 Une ambition nouvelle de promotion des formations certifiantes

Une aide dans la crise et un enjeu d'anticipation pour l'après-crise

Le dispositif vise à "favoriser les formations menant à la qualification ou à l'acquisition de compétences transférables". Il s'agit d'enrichir les compétences des salariés, avec des certifications facilitant une mobilité ou un reclassement. L'entreprise renforce ainsi sa compétitivité en améliorant ou en élargissant son offre technique ou encore en rebondissant sur de nouveaux marchés.

Un moyen de mieux sensibiliser les chefs d'entreprise à l'importance de la formation

L'exigence de certification est nouvelle, dépassant les formations obligatoires ou d'adaptation au poste de travail. Elle constitue une forte incitation à progresser. Les OPCA eux-mêmes évoluent pour répondre à l'objectif : leurs conseillers jouent un rôle moteur de sensibilisation auprès des employeurs. Il s'agit en effet d'un enjeu stratégique, et ce d'autant plus qu'il est indispensable d'anticiper les compétences nécessaires à la croissance des entreprises, notamment pour intégrer les données de l'innovation technologique et du développement durable.

Des diagnostics d'entreprises

Comme le prévoit la charte, les OPCA assument un rôle d'appui-conseil en matière d'ingénierie de formation et de financement en amont afin de permettre l'élaboration d'un plan de formation adapté. A cet effet, ils sont capables d'organiser un diagnostic des besoins prioritaires.

"Depuis la réforme de 2004, nous développons une politique de stratégie en formation. La stratégie de développement de l'entreprise passe par la question : que faut-il faire pour l'entreprise ET les salariés?" (un OPCA)

LES TYPES DE FORMATION FINANCES (AU 1er AVRIL 2010)

| Types de formations | Nombre de formations |
|--|----------------------|
| Certifiantes/qualifiantes | 4 195 |
| Savoirs de base | 119 |
| Compléments de compétences Formations complémentaires | 404 |
| Total | 4 718 |

REPARTITION DES ENTREPRISES BENEFICIAIRES DE LA CHARTE PAR TAILLE (AU 1^{ER} AVRIL 2010)

| 0 à 19 salariés | 16 |
|----------------------|-----|
| 20 à 49 salariés | 32 |
| 50 à 249 salariés | 33 |
| Plus de 250 salariés | 20 |
| Total | 101 |

Les grandes entreprises ont eu recours à des formations souvent transversales, relativement courtes (30 à 40 heures), tandis que les petites entreprises ont privilégié l'obtention de qualifications, nécessitant 120 heures en moyenne.

REPARTITION PAR OPCA (AU 1^{ER} AVRIL 2010)

| OPCA | Nombre d'entreprises |
|--|----------------------|
| AREF BTP (BTP) | 21 |
| OPCALIA (tout secteur) | 17 |
| OPCAIM (métallurgie) | 50 |
| AGEFOS PME (PME) | 8 |
| FAFIEC (informatique, ingénierie, conseil) | 2 |
| PLASTIFAF (plasturgie) | 3 |
| Total | 101 |

5.1.4 Une mise en place de conditions concrètes favorables à la réussite de la formation

Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- La prise en charge du montage des dossiers, pour les entreprises, par les OPCA ;

- La réactivité des organismes de formation aux réalités des entreprises, se traduisant par la mise en œuvre d'une pédagogie, souvent même sur mesure, très appréciée par les salariés ;
- Des formations effectuées dans l'entreprise et sur le lieu de travail (ce qui offre un cadre rassurant) ;
- Une synergie obtenue grâce aux départs en formation groupés et simultanés de salariés de la même entreprise. Cela permet d'entendre les mêmes choses et facilite un soutien mutuel. De plus, des salariés formés ensemble sont mieux à même de mettre en application sur leur poste de travail leurs nouvelles compétences. Dans le cas de formations plus isolées, les personnes peuvent avoir le sentiment de ne pas être bien comprises dans ce qu'elles souhaitent mettre en œuvre à leur retour dans l'entreprise.

Au total, cet ensemble de dispositions favorables est très apprécié et gage d'efficacité.

"La formation s'est remarquablement déroulée. Le professeur était excellent, il réexpliquait trois fois si nécessaire. On s'entr'aidait parce qu'on était de la même entreprise. Cela fait du bien à tous. On se retrouve ensemble et on se connaît mieux"(un salarié)

5.2 UN DISPOSITIF QUI RENCONTRE NEANMOINS DES OBSTACLES

5.2.1 Une communication insuffisante

La charte prévoit une mobilisation générale des acteurs et partenaires pour faire connaître le dispositif. En cas de demande d'informations sur le recours au chômage partiel, les unités territoriales de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), les ex-DDTEFP, sont chargées d'informer les entreprises de la possibilité de mettre en œuvre la formation et les invitent à se rapprocher de leur OPCA. L'information est également diffusée par des relais tels que les syndicats, les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les experts-comptables. Un document d'information incitatif a été réalisé. Pour autant, les entreprises considèrent souvent la communication comme très insuffisante. Certains organismes de formation le relèvent aussi.

En pratique, les entreprises ont souvent réagi via les réseaux qui sont proches d'elles, tels que les organismes professionnels, les OPCA, les syndicats, les filières, qui jouent effectivement un rôle essentiel pour assurer l'information.

Deux chefs d'entreprise:

"J'en ai eu connaissance à l'occasion d'une réunion du syndicat de ma branche professionnelle"

"L'information des petites entreprises doit mieux passer : un simple prospectus ne suffit pas"

5.2.2 Des OPCA non-dimensionnés pour un tel programme

Le rapport nombre de conseillers d'OPCA et entreprises est en moyenne de 5 pour 1 000. Les OPCA ont déployé des efforts particulièrement importants pour mettre à profit un dispositif dont ils apprécient beaucoup le pragmatisme et l'efficacité (dossier unique, décisions très rapides). De même ils s'investissent résolument dans la promotion de la formation comme vecteur stratégique pour le devenir des entreprises et des salariés. Mais leurs moyens humains restent limités pour assurer une communication et une assistance de nature à toucher un très grand nombre d'établissements. Ces

Dispositifs anti-crise : quels premiers effets ? Commission Développement économique Rapporteur : Mme Géraldine BEALU

actions nécessitent en effet davantage de contacts physiques pour l'information, le diagnostic d'entreprise ou le montage de dossier. Cette implication a un coût que les budgets des OPCA peuvent difficilement supporter.

5.2.3 Des craintes et des contraintes, pour certaines entreprises

Les départs en formation longue provoquent de réelles difficultés pour un certain nombre d'entreprises et tout particulièrement pour les plus petites d'entre elles, notamment dans les entreprises artisanales du bâtiment

Des petites entreprises qui ont des difficultés à s'engager dans des formations longues

- L'absence d'un seul salarié peut gêner une petite entreprise.

Une formation longue pose problème. Une modularisation doit donc être recherchée pour atténuer l'effet d'absence, mais cette formule est plus onéreuse pour les organismes de formation. En outre, si la totalité de la formation n'est pas achevée dans le cadre du dispositif anti-crise, elle n'est pas reconnue comme certifiante. Certes, des financements classiques existent pour le remplacement du salarié par un intérimaire, mais une très petite entreprise y est très réticente. En effet, le remplacement d'une personne polyvalente est souvent difficile et nécessite une longue adaptation.

- Les moyens financiers et humains sont réduits.

Pour que les entreprises de moins de cinquante salariés s'impliquent davantage, il faut du temps. Bâtir un véritable plan de formation est complexe et suppose des ressources qu'elles ne peuvent pas mobiliser facilement. L'élaboration du plan de formation lui-même devrait devenir un objectif stratégique, mais il faudrait que les petites entreprises en aient véritablement les moyens.

- Les niveaux de formation sont estimés déjà suffisants.

L'apprentissage, en particulier, d'où sont issus beaucoup de salariés, a déjà permis l'obtention du diplôme nécessaire, sans qu'il soit jugé utile d'y ajouter des formations certifiantes ou qualifiantes. Dans la pratique, la notion de formation correspond souvent à celle d'adaptation au poste de travail. C'est alors une formation minimale exigée pour la sécurité ou encore la maîtrise de nouveaux produits, par exemple.

"La profession ne s'est pas orientée vers des CQP (Certificats de qualification professionnelle) en raison de la tradition de l'apprentissage" (un OPCA)

Les départs en formation limitent la réactivité de l'entreprise face à de nouvelles commandes

L'entreprise peut craindre de s'engager dans une formation bien que l'activité soit faible, estimant qu'il lui sera trop difficile de réagir rapidement quand des commandes importantes réapparaitront. Dans une période de baisse d'activité, le recours au chômage partiel est plus simple à envisager que la préparation d'un plan de formation

5.2.4 Des difficultés éprouvées par les salariés

Il s'agit de freins classiques que les OPCA et les organismes de formation ont dû spécialement intégrer pour réussir à obtenir des résultats rapides et satisfaisants dans le cadre du dispositif anti-crise.

Ces freins peuvent être d'ordre matériel : horaires, éloignement géographique de la formation, notamment.

Ils peuvent être également d'origine diverse :

- Peur de la validation, d'un nouveau jugement, pour des professionnels en exercice ; il faut toutefois noter qu'il n'y a pas d'obligation de passer les évaluations à l'issue de la formation ;
- Crainte d'une formation de type scolaire, alors que l'on a souvent connu des difficultés à l'école ;
- Manque d'intérêt pour les aspects théoriques de la formation pour des personnes qui sont souvent dans l'action et le savoir-faire technique ;
- Difficulté psychologique à formuler les besoins en savoirs de base, tant de la part du salarié, par pudeur, que de l'employeur, davantage attaché aux savoirs-faire techniques ;
- Manque de motivation de certains salariés qui n'éprouvent pas la nécessité de faire autrement. Cette attitude s'observe d'ailleurs dans tout corps social.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de la charte, il apparaît clairement que les OPCA et les organismes de formation ont déployé beaucoup d'efforts pour tenir compte de ces freins et adapter leurs moyens pour les réduire au maximum.

"Les freins? L'idée du retour à l'école, la peur de passer les épreuves de qualification"(un salarié)

5.2.5 Des incertitudes financières

Il existe des interrogations sur la poursuite du montant de l'effort financier de l'Etat. Les OPCA euxmêmes sont confrontés à la fois à des collectes de ressources qui s'affaiblissent et au prélèvement de 13 % de celles-ci pour financer le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP). Pour certains OPCA, il faut ajouter à cela des moyens en baisse du fait de leurs engagements financiers forts en 2009. Il faut aussi prendre en compte les limites de leurs moyens humains pour répondre aux demandes. La Région a voté des moyens lui permettant de faire face aux engagements de 2010.

D'ores et déjà, des entreprises qui ont été affectées plus tard par la crise éprouvent un sentiment d'injustice fondé sur le fait qu'elles risquent de ne pas pouvoir obtenir d'aides aussi facilement que les premiers bénéficiaires.

Les incertitudes financières ont déjà provoqué des adaptations du dispositif. Certaines entreprises ont dû réorganiser leur plan de formation et les financements n'ont porté que sur un nombre restreint de salariés. En septembre 2010, l'Etat devrait connaître ses dotations et, les OPCA, la réponse à la demande de financement de leurs projets par le FPSPP. De ce fait, les entreprises devraient pouvoir achever leur plan de formation initial.

6 CONCLUSION: QUELLES LECONS POUR L'AVENIR?

6.1 ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX POUR LES POUVOIRS PUBLICS

6.1.1 Agir sur les réseaux

La question des réseaux est plus que jamais déterminante. C'est pourquoi il faut :

- Soutenir les réseaux d'entrepreneurs régionaux : force est de constater que beaucoup d'utilisateurs des aides régionales ne font encore partie d'aucun réseau actif, ce qui laisse supposer ce qui peut en être pour ceux qui sont inconnus des services d'appui ;
- Encourager les réseaux entre partenaires sociaux, Etat et Région : la charte tripartite sur la formation est un bon exemple de ce qu'il faut promouvoir pour la suite afin d'agir vite et fort : c'est, à bien des égards, une expérience unique en France dont il conviendra d'évaluer le suivi ;
- Développer les réseaux entre institutions en privilégiant le travail collaboratif entre institutionnels et en créant des synergies entre les acteurs dans la mise en place et le soutien des dispositifs: Renforcement des relations entre la SEM régionale et les chambres consulaires régionales sur la promotion des filières, approfondissement des liens avec les services fiscaux et ceux des URSSAF, densification des échanges et partages d'expériences entre intermédiateurs publics et privés (conseillers consulaires, consultants, chefs de projets, etc.).

6.1.2 Améliorer la communication et la diffusion de l'information

- Eviter les modes de communication trop institutionnels : les chefs d'entreprises doivent avoir le sentiment que ce qui leur est proposé est fait pour eux, et est susceptible de s'adapter rapidement à leurs préoccupations. De ce point de vue, pour les dispositifs nécessitant l'intervention de consultants, il est indispensable de veiller à ce que ces professionnels soient choisis selon des profils diversifiés et sachent adapter leur langage au public concerné ;
- Renforcer la lisibilité des aides en s'appuyant en particulier sur le réseau de partenaires privilégiés que constituent pour les chefs d'entreprises leur expert-comptable. Ces professionnels doivent devenir des relais prioritaires de communication pour l'Etat et la Région;
- Etre proactif : il ne sert définitivement à rien de "bombarder" les entreprises d'une information descendante qui n'est plus appropriée. Il faut aller à la rencontre des chefs d'entreprises, apprendre à repérer voire anticiper les problèmes, convaincre. A défaut, l'immense majorité des chefs d'entreprises demeurera enfermée dans ses difficultés et éloignée des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics.

6.1.3 S'assurer de l'adéquation du format des outils à la cible

- Privilégier les outils leviers favorisant les évolutions nécessaires en restaurant la confiance dans et en dehors de l'entreprise et qui donnent à celle-ci le temps d'aller au bout de ses propres stratégies de défense. Dans la limite de ce que doit être le rôle des financeurs privilégiés et des mandataires que constituent les banques, qui sont ici rappelées à toutes leurs responsabilités : les pouvoirs publics ne peuvent en aucun cas s'y substituer ;

"De manière générale, toutes les interventions publiques qui permettent aux entreprises de passer des caps et de faire des sauts technologiques sont utiles" (un utilisateur du P2RI)

"On n'a pas attendu le P2RI pour se bouger : verrouillage de la sous-traitance bien sûr mais aussi approfondissement de la GPEC et travail sur les compétences et les transferts de savoir, recherche d'optimisation des coûts sur les postes, etc. : on a accéléré tout cela dès début 2008, et on a continué en 2009" (un chef d'entreprise bénéficiaire du P2RI)

- Adapter les outils aux situations dans lesquelles ils sont supposés s'inscrire : un dossier trop compliqué à monter, un ticket d'entrée trop élevé pour une TPE mal en point par exemple ;
- Concevoir des dispositifs adaptés au format des entreprises: Les dispositifs structurants nécessitent une forte sollicitation du chef d'entreprise et de ses équipes, surtout dans le cas de formations collectives. Les PME déjà structurées sont mieux à même de profiter pleinement de leur déploiement, tandis que les petites entreprises rencontrent d'importantes difficultés pour consacrer hommes et temps. Il faudrait probablement réfléchir à une adaptation des outils pour cette cible;
- Faire attention aux effets d'aubaine potentiellement contre-productifs : si elle a contribué à soutenir à court terme la filière automobile, la prime à la casse pourrait bien ne pas avoir eu un rôle contra-cyclique déterminant du fait de ses nombreux effets pervers ;
- Ne pas mettre en place des règles de conditionnalité déconnectées des réalités économiques du moment.

6.2 ENSEIGNEMENT PRINCIPAUX POUR LES ENTREPRISES

Outre le fait d'utiliser des outils financiers agissant comme une véritable "bouteille d'oxygène", ou celui d'appartenir à une filière plus ou moins touchée par la crise, les établissements qui se sont, au moins provisoirement, le mieux sortis de cette période difficile, ont respecté les principes suivants :

6.2.1 Ne pas s'isoler

Le fait de rester ouvert, malgré les difficultés, au monde extérieur à l'entreprise favorise la remise en cause. Trop de patrons se sont enfermés avec leurs problèmes, perdant la confiance de leurs financeurs comme de leurs salariés, avant même que de pouvoir être repérés par les réseaux d'aide et d'accompagnement.

6.2.2 Priorité au dialogue social et à un discours transparent dans l'entreprise

Il faut souligner l'effet favorable d'un dialogue social de qualité et celle d'un discours transparent. Ils permettent d'aboutir, face à l'adversité, à des solutions constructives et partagées entre employeurs et salariés.

6.2.3 Garder une énergie positive tournée vers l'avenir

La recherche de diversification, à contre-courant de la conjoncture économique et sociale, a été bénéfique. Les entreprises qui ont fait le choix audacieux et risqué d'investir suffisamment tôt dans la mise en œuvre de stratégies commerciales porteuses d'avenir se sont données davantage de perspectives que celles qui ont fermé les écoutilles en attendant retour à meilleure fortune de leurs donneurs d'ordres.

La préservation des réseaux de distribution, indispensables à la commercialisation a également été salutaire.

6.2.4 Pas de guerre des prix

"Casser les prix" est particulièrement préjudiciable et contre-productif. Ce refus du "moins-disant" systématique doit bien sûr trouver son pendant auprès des acheteurs publics dans le cadre de leurs procédures d'appels d'offres.